



# BDC

Budget des citoyens  
relatif à la **Loi de Finances 2025**



# Sommaire

<b>Liste des tableaux</b>	<b>iv</b>
<b>Liste des figures</b>	<b>iv</b>
<b>Avant-propos</b>	<b>5</b>
<b>I. Perspectives économiques</b>	<b>6</b>
<b>II. Recettes</b>	<b>5</b>
1. Recettes par source .....	7
2. Recettes fiscales intérieures.....	8
3. Recettes douanières .....	9
4. Recettes non fiscales .....	10
5. Dons.....	10
<b>III. Dépenses</b>	<b>8</b>
1. Répartition des dépenses par nature économique .....	10
a. Intérêts de la dette.....	11
b. Dépenses de soldes et pensions.....	11
c. Dépenses de fonctionnement des administrations publiques (hors solde) .....	12
d. Dépenses d'investissement.....	12
2. Répartition des dépenses selon leur rattachement administratif.....	14
<b>IV. Déficit budgétaire</b>	<b>15</b>
1. Situation du déficit .....	15
2. Financement du déficit.....	16
<b>V. Extraits de dispositions fiscales et douanières</b>	<b>16</b>
1. Nouvelles dispositions dans le code des impôts .....	16
<b>Acronymes</b>	<b>18</b>
<b>Glossaire</b>	<b>18</b>

## Liste des tableaux

<b>Tableau 1.</b> Prévisions macroéconomiques.....	6
<b>Tableau 2.</b> Taux de croissance sectorielle.....	6
<b>Tableau 3.</b> Recettes fiscales Intérieures.....	8
<b>Tableau 4.</b> Recettes douanières.....	9
<b>Tableau 5.</b> Recettes Non Fiscales.....	10
<b>Tableau 6.</b> Composition des Dons.....	10
<b>Tableau 7.</b> Ventilation des dépenses par rubrique.....	10
<b>Tableau 8.</b> Évolution des dépenses de soldes.....	11
<b>Tableau 9.</b> Récapitulatif des dépenses de fonctionnement.....	12
<b>Tableau 10.</b> Répartition du budget par rattachement administratif.....	14

## Liste des figures

<b>Figure 1.</b> Évolution des croissances sectorielles.....	7
<b>Figure 2.</b> Recettes totales de l'État.....	7
<b>Figure 3.</b> Évolution des recettes fiscales et douanières.....	9
<b>Figure 3.</b> Évolution des recettes fiscales et douanières.....	9
<b>Figure 5.</b> Évolution des investissements publics par source de financement.....	12
<b>Figure 6.</b> Prévision du déficit budgétaire.....	13

## Avant-propos

Le Ministère de l'Économie et des Finances présente le Budget des Citoyens 2025, une version simplifiée et facilement accessible de la Loi de Finances. Ce document a été conçu pour permettre à tous les citoyens de comprendre les grandes orientations budgétaires de l'État.

Avec un langage clair et des explications simples, le Budget des Citoyens reflète l'engagement du gouvernement à promouvoir la transparence et à rapprocher les citoyens de la gestion des finances publiques. Il met en lumière les priorités économiques et sociales définies pour 2025 et de passage, met en exergue comment les ressources publiques sont utilisées pour répondre aux besoins de la population.

Au fil des années, des efforts constants ont permis d'améliorer ce document, notamment en simplifiant les termes complexes et en présentant les informations essentielles comme les grandes catégories de dépenses de manière compréhensible pour tous.

Disponible en malagasy et en français, ce Budget des Citoyens sera diffusé largement sur les plateformes numériques et dans des espaces publics dans tout Madagascar. Ainsi, tout un chacun est sollicité de partager ce Budget des citoyens afin d'atteindre la finalité qui est la transparence budgétaire.



## I. Perspectives économiques

En 2025, l'économie malgache devrait connaître une croissance de 5,0%, soutenue par des performances solides dans plusieurs secteurs stratégiques :

- ▶ **L'agriculture** : une augmentation estimée de 9,5%, portée par la production de riz amélioré, qui permettra un rendement de plus de 8 tonnes par hectare.
- ▶ **L'industrie extractive** : une croissance de 4,0%, en raison de la demande accrue liée aux énergies renouvelables et à la production de batteries pour véhicules électriques.
- ▶ **Secteur tertiaire** : une croissance de 5,4%, avec des initiatives visant à attirer davantage de touristes et à développer les infrastructures numériques. Pour assurer une qualité des services publics efficace et pérenne, l'État envisage en 2025 d'aménager 6 650 postes budgétaires (dont 2 150 à recruter par voie de concours).

Les grands agrégats macroéconomiques sont présentés dans le tableau ci-après :

**Tableau 1. Prévisions macroéconomiques**

AGRÉGATS MACROÉCONOMIQUES	2024	2025	2026
PIB nominal (milliards d'Ariary)	78 945,4	88 851,6	99 826,3
Taux de croissance économique	4,4	5,0	5,2
Indice des prix à la consommation (fin de période)	8,2	7,1	7,2
Ratio de dépenses publiques (% PIB)	16,2	18,4	17,8
Solde global (base caisse)	-4,3	-4,1	-4,1
Solde primaire (base caisse)	214,2	1 097,6	866,0
<b>Taux de change (moyenne période)</b>			
Dollars/Ariary	4 508,6	4 688,8	4 853,2
Euro/Ariary	4 905,5	5 275,2	5 532,7
<b>Taux d'investissement (% PIB)</b>			
Public	6,1	9,6	8,3
Privé	14,6	12,0	13,7
Taux de pression fiscale (% PIB)	10,6	11,2	11,8

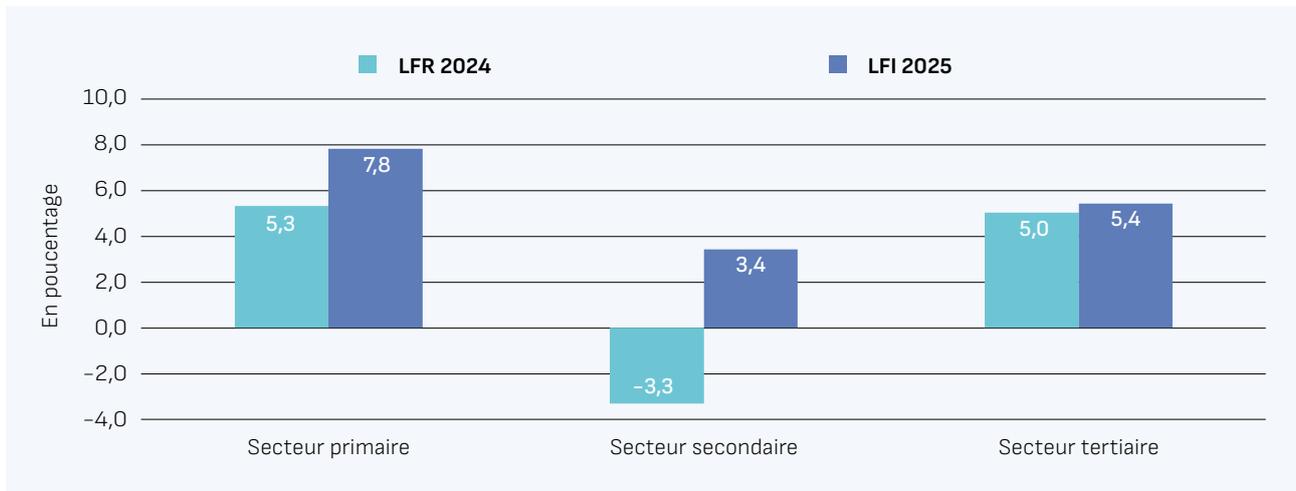
Source : LF 2025, Tome 1

**Tableau 2. Taux de croissance sectorielle**

(Variation en %)	2024	2025
<b>SECTEUR PRIMAIRE</b>	<b>5,3</b>	<b>7,8</b>
Agriculture	6,0	9,5
Élevage et pêche	3,9	4,0
Sylviculture	1,0	1,1
<b>SECTEUR SECONDAIRE</b>	<b>-3,3</b>	<b>3,4</b>
Industrie extractive	-20,8	4,0
Alimentaire, boisson, tabac	0,9	2,4
Textile	31,6	4,0
Bois, papiers, imprimerie	0,4	0,7
Matériaux de construction	7,9	8,0
Industrie métallique	7,2	7,3
Machine, matériels électriques	3,1	3,2
Industries diverses	0,5	0,6
Électricité, eau, gaz	3,9	4,0

(Variation en %)	2024	2025
<b>SECTEUR TERTIAIRE</b>	<b>5,0</b>	<b>5,4</b>
BTP	3,2	3,6
Commerce, entretiens, réparations	4,2	4,3
Hôtel, restaurant	14,7	14,9
Transport	7,0	7,2
Poste et télécommunication	13,4	13,7
Banque, assurance	5,3	6,1
Services aux entreprises	2,3	2,4
Administration	1,7	1,9
Éducation	1,7	1,8
Santé	1,8	1,9
Services rendus aux ménages	1,3	1,4

Source : LF 2025, Tome 1

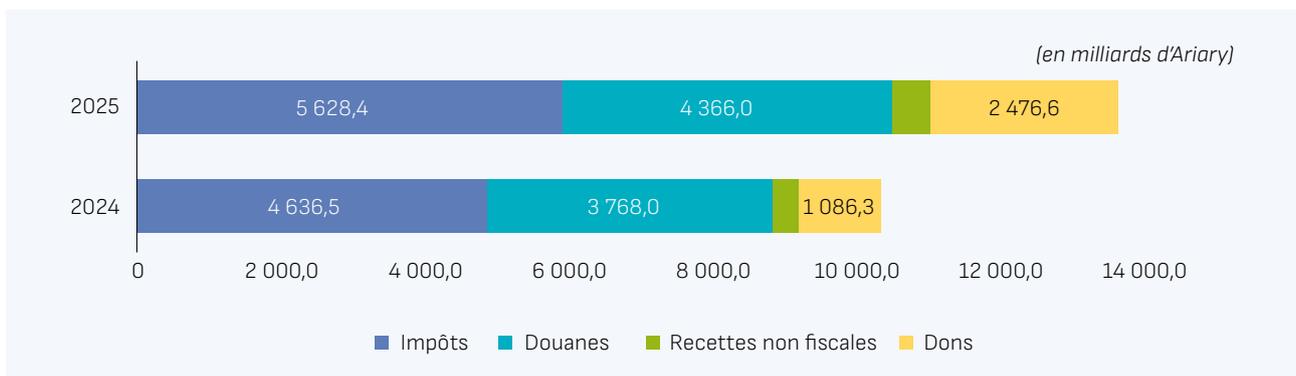
**Figure 1. Évolution des croissances sectorielles**

Source : LF 2025, Tome 1

## II. Recettes

### 1. Recettes par source

Pour cette année 2025, le total des recettes et des dons s'élèvera à 12 626,7 milliards d'Ariary, soit une augmentation de 31,8% par rapport à 2024.

**Figure 2. Recettes totales de l'État**

Source : LF 2025

## 2. Recettes fiscales intérieures

L'Administration prévoit un taux de pression brute de 11,2% grâce à une augmentation des recettes fiscales de 21,39% par rapport à 2024, soit un objectif de 5 628,4 milliards d'Ariary. La stratégie repose sur la digitalisation des services, la promotion de la gouvernance et de l'intégrité, et l'élargissement de l'assiette fiscale.

Ainsi la Loi de Finance 2025 se distingue par :

### L'introduction de nouveaux dispositifs fiscaux :

- Instauration de la taxe sur les transactions mobiles (TTM) dont le paiement de la taxe incombe à l'établissement de monnaie électronique qui perçoit les frais de l'opération (recettes

prévisionnelles de 143 milliards d'Ariary);

- Application du droit d'accise sur les produits nuisibles à l'environnement et à la santé;
- Rationalisation des exonérations en matière de TVA et de droits d'accise :
  - ▶ Suppression des exonérations sur certains produits (ex. chaussures de sport, verre de lunetterie, filet pour le sport, article de robinetterie, etc.);
  - ▶ Retaxation des intérêts bancaires et des contrats d'assurance à la TVA, générant une augmentation globale de recettes de 144,23 milliards d'Ariary.

### L'élargissement de l'assiette fiscale :

- Soumission de nouveaux produits au droit d'accise, dont les plastiques et les cigarettes électroniques;
- Ajustement des tarifs fiscaux pour les produits alcooliques et le tabac;
- Révision de la TVA sur les importations et ventes de gaz butanes, fixée à 10%;
- Ces mesures devraient générer des recettes complémentaires de 784,3 milliards d'Ariary, tout en renforçant les capacités de mobilisation des ressources des Collectivités Territoriales Décentralisées.

Les prévisions par nature d'impôt se répartissent comme suit :

**Tableau 3. Recettes fiscales Intérieures**

(En milliards d'Ariary)

NATURE D'IMPÔTS	LFR 2024	LF 2025
Impôt sur les revenus	1 179,0	1 411,4
Impôt sur les revenus Salariaux et Assimilés	848,2	889,9
Impôt sur les revenus des Capitaux Mobiliers	78,2	93,7
Impôt sur les plus-values Immobilières	14,0	18,3
Impôt Synthétique	132,3	164,7
Droit d'Enregistrement	49,0	62,8
Taxe sur la Valeur Ajoutée (y compris Taxe sur les transactions Mobiles)	1 400,2	1 742,2
Impôt sur les marchés Publics	148,7	250,0
Droit d'Accise (y compris Taxe environnementale)	754,1	955,4
Taxes sur les Assurances	17,2	20,6
Droit de Timbres	14,1	16,8
Autres	1,5	2,7
<b>TOTAL</b>	<b>4 636,5</b>	<b>5 628,4</b>

Source : LF 2025

### 3. Recettes douanières

La prévision des recettes douanières pour l'année 2025 s'élève à 4 366,0 milliards d'Ariary soit une hausse de 15,9% par rapport à la prévision de 2024. Cette progression est portée par plusieurs réformes stratégiques, notamment :

#### Modernisation des processus

- Dématérialisation des exonérations pour un contrôle fiscal renforcé ;
- Surveillance accrue des Zones Franches et des importateurs pour optimiser la gestion des recettes.

#### Révision du code des Douanes

- Encadrement des Zones Économiques Spéciales (ZES) ;
- Renforcement des déclarations en douane et harmonisation des mesures tarifaires.

#### Modification tarifaire

- Augmentation des droits sur les produits de luxe et les biens technologiques (ex. catamaran, navire de plaisance, etc.) ;
- Fiscalité adaptée pour encourager la production locale et protéger l'industrie nationale.

#### Conformité internationale

- Alignement sur le Système Harmonisé 2022 et respect des accords commerciaux pour sécuriser les recettes douanières.

Ces initiatives visent à maximiser les revenus, soutenir l'économie locale et renforcer la compétitivité de Madagascar.

**Tableau 4. Recettes douanières**

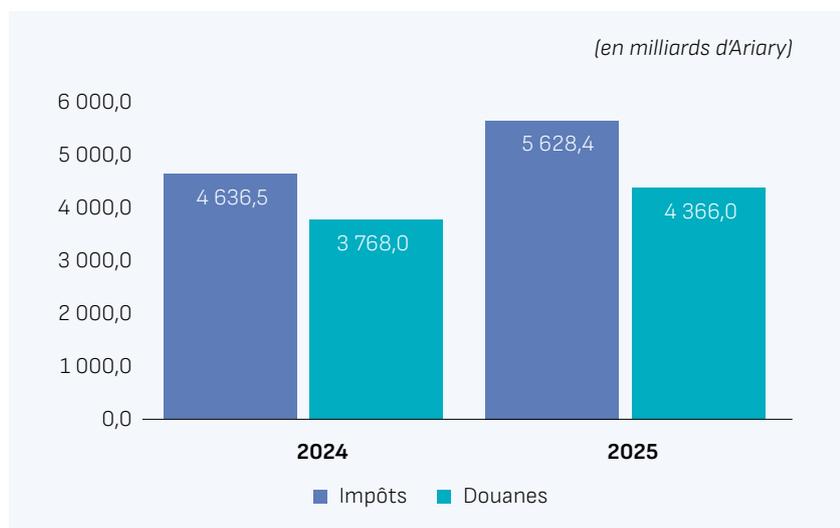
(En milliards d'Ariary)

NATURE DES DROITS ET TAXES	LFR 2024	LF 2025
Droit de douane	847,5	1 010,7
TVA à l'importation	1 768,3	2 148,3
Taxe sur les produits pétroliers	308,0	326,0
TVA sur les produits pétroliers	842,8	879,0
Droit de navigation	1,2	1,9
Autres	0,2	0,1
<b>TOTAL</b>	<b>3 768,0</b>	<b>4 366,0</b>

Source : LF 2025

Les recettes fiscales intérieures et douanières atteignent un total de 9 994,4 milliards d'Ariary en 2025, marquant une augmentation de 1 589,9 milliards d'Ariary par rapport aux prévisions de 2024. Cette hausse correspond à un taux d'augmentation de 18,9 %.

**Figure 3. Évolution des recettes fiscales et douanières**



Source : LF 2025, Tome I

Les projections des recettes fiscales intérieures pour les années 2025 à 2028 prévoient une croissance progressive, passant de 5 578,4 milliards d'Ariary en 2025 à 7 571,6 milliards d'Ariary en 2028, avec des taux de pression fiscale bruts variant entre 6,31 % et 6,13 % du PIB. Pour les recettes douanières, des efforts seront déployés pour poursuivre la digitalisation, la modernisation des infrastructures et la gestion des risques, avec un taux de pression fiscale douanière estimé à 6,1 % du PIB à moyen terme.

## 4. Recettes non fiscales

En 2024, les recettes non fiscales atteindront **345,9 milliards d'Ariary**, en **hausse de 64,4%** grâce au recouvrement exceptionnel des arriérés de loyer de SUCOMA. Elles devraient augmenter à **491,7 milliards d'Ariary** en 2025 (**0,6% du PIB**), portées par les recettes minières (**67,4%**) liées au lancement de plusieurs projets miniers et les dividendes (**57,1%**). À partir de 2026, elles se stabiliseront à **0,25% du PIB**.

**Tableau 5. Recettes Non Fiscales**

(En milliards d'Ariary)

RECETTES NON FISCALES	LFR 2024	LF 2025
Dividendes	89,5	120,2
Productions immobilières financières	0,5	2,1
Redevance de pêche	10	15,0
Redevance minières	84,9	331,2
Autres redevance	9,7	10
Produits des activités et autres	11,1	8,1
Autres	140,1	5,2
<b>TOTAL</b>	<b>345,8</b>	<b>491,7</b>

Source : LF 2025, Tome II

## 5. Dons

En 2025, les dons attendus s'élèveront à **2 476,6 milliards d'Ariary**, incluant **2 445,6 milliards d'Ariary** pour les dons projets et **31,0 milliards d'Ariary** pour la reconstitution des FCV et aides budgétaires.

**Tableau 6. Composition des Dons**

(En milliards d'Ariary)

Dons	LF 2024	LF 2025
Courants	0,3	31,0
Capital	1 086,0	2 445,6
<b>TOTAL</b>	<b>1 086,3</b>	<b>2 476,6</b>

Source : LF 2025, Tome I

## III. Dépenses

### 1. Répartition des dépenses par nature économique

En 2025, les dépenses publiques atteignent **16 304,9 milliards d'ariary**, dont **14 416,4 milliards d'Ariary** pour le Budget Général hors opérations d'ordre et intérêts de la dette. **52,4%** de ces dépenses sont consacrés aux investissements et 14,1% aux dépenses de fonctionnement hors solde. Par rapport à 2024 (**12 782,4 milliards d'ariary**), cela représente une augmentation de **27,6%**. Cette hausse est principalement due à la priorisation des investissements dans les secteurs sociaux de base, tels que la santé, l'éducation, l'énergie, l'eau et les infrastructures.

**Tableau 7. Ventilation des dépenses par rubrique**

(En milliards d'Ariary)

RUBRIQUES	LFR2024	LF2025
Intérêts de la dette	672,0	756,5
Dépenses courantes de solde (hors indemnités)	3 814,5	3 846,4
Dépenses courantes hors solde	3 069,0	2 304,3
Indemnités	244,8	244,8
Biens/Services	573,2	504,7
Transferts et subventions	2 251,0	1 554,8
Dépenses d'investissement	4 836,8	8 537,2
PIP sur financement interne	1 262,5	2 377,3
PIP sur financement externe	3 574,3	6 159,9
Autres opérations nettes du trésor	390,2	860,6
<b>TOTAL</b>	<b>12 782,4</b>	<b>16 304,9</b>

Source : LF2025, Tome I, OGT

## a. Intérêts de la dette

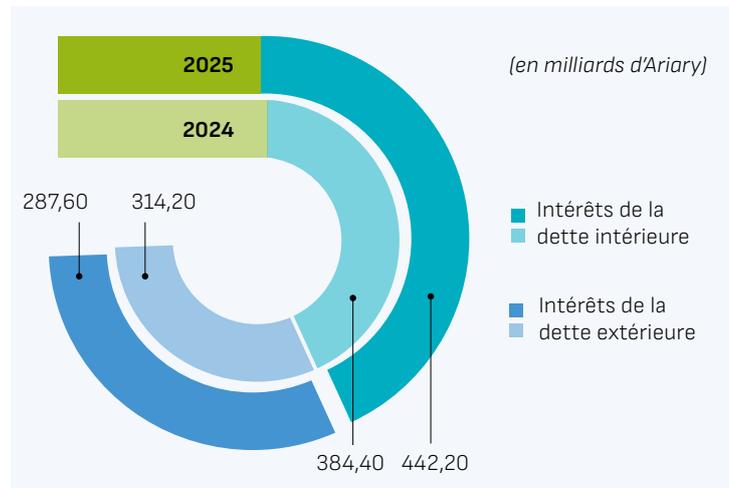
### DETTE EXTÉRIEURE

Le montant total prévu pour le service de la dette en 2025 s'élève à 1 195,1 milliards d'Ariary, dont 880,9 milliards d'Ariary pour le remboursement du principal et 314,2 milliards d'Ariary pour le paiement des intérêts.

### DETTE INTÉRIEURE

Les intérêts de la dette intérieure pour l'année 2025 sont estimés à 442,2 milliards d'Ariary, avec un taux d'intérêt moyen pondéré global de 13,0% sur les titres émis par le Trésor public.

Figure 4. Variation de l'intérêt de la dette



Source : LF 2025

## b. Dépenses de soldes et pensions

### ► Masse salariale

Tableau 8. Évolution des dépenses de soldes

(En milliards d'Ariary)

LIBELLES	LFR 2024	LF 2025	Écart
Dépenses de solde	3 814,5	3 846,4	31,9
<b>Indicateurs</b>			
Solde/PIB Nominal	4,8%	4,3%	-0,5
Solde/Recettes fiscales nettes	47,9%	40,5%	-7,4
Solde/Dépenses totales	29,9%	23,6%	-6,3

Source : LF 2025

La masse salariale ou le solde des agents de l'État est estimée à 3 846,4 milliards d'ariary dans la LF 2025.

### POSTES BUDGÉTAIRES AUTORISÉES POUR 2025

Ministère des Forces Armées	1 000
Ministère de la Santé Publique	300
Ministère de la Sécurité Publique	1 000
Ministère de l'Éducation Nationale	3 000
Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle	250
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	100
Ministère délégué en charge de la Gendarmerie Nationale	1 000
<b>TOTAL</b>	<b>6 650</b>

### ► Caisse de retraite

En 2025, une subvention de **296,21 milliards d'Ariary** est allouée à la Caisse de Retraite Civile et Militaire (CRCM), soit une **hausse de 17,86 milliards d'Ariary** par rapport à 2024, en raison de l'augmentation rapide du nombre de retraités. Pour garantir la pérennité financière du système de retraite, le Gouvernement a mis en œuvre des réformes telles que *(i) l'assainissement des bases de données des pensionnés*, *(ii) l'adhésion à l'Association Internationale de Sécurité Sociale (AISS)*, et *(iii) la régularisation des arriérés de cotisations*.

### c. Dépenses de fonctionnement des administrations publiques (hors solde)

Tableau 9. Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

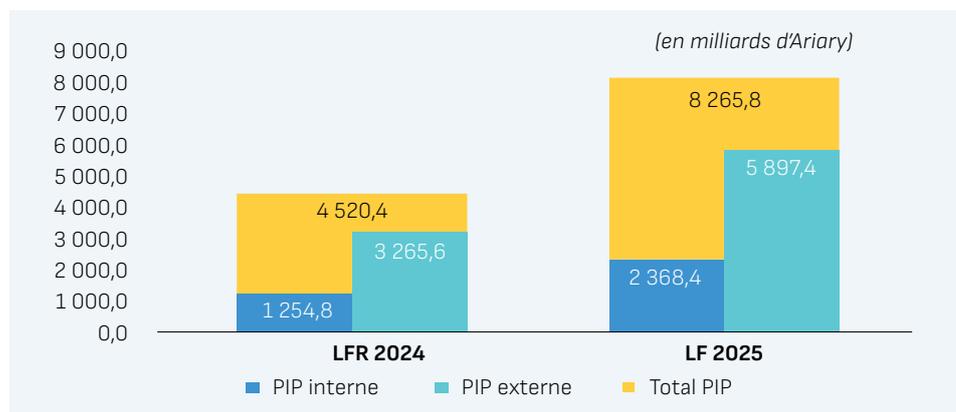
(En milliards d'Ariary)	2024	2025	ÉCART	OBSERVATIONS
Indemnités	244,8	244,8	0	En matière de dépenses de fonctionnement, une rationalisation importante a été effectuée. Les dépenses hors soldes diminuent de manière significative, passant de 3 068,9 milliards d'ariary en 2024 à 2 304,3 milliards d'ariary en 2025, soit une baisse de près de 24,9 %. Cette réduction est notamment obtenue par une baisse des dépenses de biens et services ainsi que des transferts et subventions: Aucune hausse sur les enveloppes globales de fonctionnement allouées aux Institutions et Ministères pour l'année budgétaire 2025;
Biens et Services	573,2	504,7	-68,5	
Transferts	2 251,0	1 554,8	-696,2	
<b>TOTAL</b>	<b>3 069,0</b>	<b>2 304,3</b>	<b>-764,7</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rationalisation des allocations budgétaires: exclusion des crédits attribués aux fêtes et cérémonies;</li> <li>▪ Maintien du financement des secteurs sociaux prioritaires: santé, éducation, énergie, etc.</li> </ul>

Source: LF 2025, Tome I et Exposé des motifs

### d. Dépenses d'investissement

Le montant des investissements publics se situe à hauteur de **8 265,8 milliards d'Ariary** en 2025, dont **2 368,4 milliards d'Ariary** sur financement interne contre **5 897,4 milliards d'ariary** en sur financement externe. Cette hausse conséquente de **82,9%** par rapport en 2024 s'explique par la montée des investissements sur financement extérieur.

Figure 5. Évolution des investissements publics par source de financement



Source: LF 2025

### Les Programmes d'Investissements Publics

#### ► Énergie et transition écologique

■ **Renforcement énergétique:** Poursuite des projets hydroélectriques Mandraka III et Volobe pour augmenter la production d'électricité.

■ **Énergie solaire et foyers:** Installation de 150 MW de centrales solaires, extension des kits solaires 3 kW dans le cadre du projet Hazavana ho anao, et promotion des technologies de cuisson écologiques (éthanol, biogaz, charbon écologique) via Smart Clean Cooking.

■ **Infrastructures énergétiques:** Hybridation des sources d'énergie et développement de la production locale.

■ **Transformation des déchets en énergie:** Développement de projets permettant de générer entre 20 et 30 MW à partir des déchets.



## ► Agriculture Durable et Sécurité Alimentaire

### ■ Production de riz

Distribution de semences hybrides, mécanisation et soutien aux projets Titre vert et Ankohonana miarina pour augmenter la production d'un million de tonnes de paddy.

### ■ Réhabilitation des infrastructures agricoles

Modernisation des systèmes d'irrigation, réhabilitation des barrages et périmètres irrigués.

### ■ Mécanisation et modernisation (PFUMVUDZA)

Mise en œuvre de techniques agricoles modernes pour améliorer la productivité.

### ■ Usines d'engrais

Construction d'usines locales pour soutenir la productivité agricole et réduire la dépendance aux importations.

### ■ Développement de l'aquaculture

Contribution au développement

de l'aquaculture pour renforcer la sécurité alimentaire à Madagascar.

### ■ Infrastructures agricoles

Construction de canaux d'irrigation, de digues et de systèmes de gestion de l'eau et de stockage des récoltes dans les zones agricoles.

### ■ Transition vers des systèmes agricoles durables

Accompagnement dans la modernisation des techniques agricoles et la promotion des pratiques durables.



## ► Infrastructures et Aménagement du territoire

### ■ Routières

Poursuite des travaux sur la RN13 et l'autoroute reliant Antananarivo à Toamasina pour améliorer la connectivité et la mobilité.

### ■ Projets urbains

Aménagement du flyover Anosizato, du Kianja Maki Andohatapenaka et des corridors économiques pour dynamiser les échanges commerciaux.

### ■ Pipeline Efaho

Construction du pipeline Efaho pour l'approvisionnement en eau dans le sud du pays.

### ■ Train urbain et transport par câble

Développement de solutions de transport urbain, telles que le train urbain et les lignes de transport par câble, pour également améliorer la connectivité et la mobilité.

### ■ Aménagement urbain

Mise en œuvre du projet Lake Village d'Ivato pour favoriser le développement urbain et améliorer les infrastructures locales.



## ► Santé et éducation

### ■ Santé

Opérationnalisation de centres de santé, distribution de vaccins et programmes de santé publique pour lutter contre les maladies transmissibles.

### ■ Éducation

Construction d'écoles, distribution de kits scolaires et mise en place de cantines scolaires.

### ■ Formation professionnelle

Mise en place des centres de for-

mation de masse pour renforcer les compétences.

### ■ Digitalisation

Distribution des karinem-pokon-tany avec QR code pour améliorer la traçabilité des aides.



## 2. Répartition des dépenses selon leur rattachement administratif

Tableau 10. Répartition du budget par rattachement administratif

(En milliards d'Ariary)

INSTITUTIONS / MINISTÈRES	LF 2024	LF 2025
Présidence de la République	177,1	224,7
Sénat	22,1	21,3
Assemblée Nationale	87,4	85,9
Haute Cour Constitutionnelle	11,9	9,3
Primature	278,3	339,9
Conseil du Fampihavanana Malagasy	6,7	6,3
Commission Électorale Nationale Indépendante	113,3	16,4
Ministère de la Défense Nationale	557,0	543,2
Ministère des Affaires Étrangères	99,2	104,7
Ministère de la Justice	199,6	219,8
Ministère de l'Intérieur	150,2	134,7
Ministère de l'Économie et des Finances	2 848,0	2 332,7
Ministère de la Sécurité Publique	228,3	229,2
Ministère de l'Industrialisation et du Commerce	113,2	119,6
Ministère de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire	356,8	568,1
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Fonction Publique	31,8	33,7
Ministère du Tourisme et de l'Artisanat	19,2	43,9
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	284,2	285,6
Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	94,4	188,8

INSTITUTIONS / MINISTÈRES	LFR 2024	LF 2025
Ministère de l'Éducation Nationale	1 532,8	1 562,0
Ministère des Transports et de la Météorologie	63,9	216,3
Ministère de la Santé Publique	716,6	921,0
Ministère de la Communication et de la Culture	38,4	32,1
Ministère des Travaux Publics	1 217,3	2 327,5
Ministère des Mines et des Ressources Stratégiques	18,3	18,1
Ministère de l'Énergie et des Hydrocarbures	407,9	1 332,0
Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène	306,1	600,2
Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage	469,8	795,5
Ministère de la Pêche et de l'Économie Bleue	29,9	28,8
Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle	103,7	94,8
Ministère de l'Artisanat et des Métiers	2,5	-
Ministère du Développement Numérique, des Postes et des Télécommunications	8,4	8,8
Ministère de la Population et des Solidarités	99,1	193,4
Ministère de la Jeunesse et des Sports	40,5	58,1
Secretariat d'État en charge des Nouvelles Villes et de l'Habitat	247,1	138,8
Ministère délégué chargé de la Gendarmerie	414,8	446,4
Secrétariat d'État en charge de la Souveraineté Alimentaire	-	127,3
<b>Total Institutions et Ministères</b>	<b>11 395,9</b>	<b>14 408,9</b>
<b>Organes Constitutionnels</b>		
Haut Conseil pour la Défense de la Démocratie et de l'État de Droit (HCDDÉD)	2,1	2,0
Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH)	2,1	2,0
<b>Total « Organes Constitutionnels »</b>	<b>4,2</b>	<b>4,0</b>
Haute Cour de Justice	3,7	3,5
<b>Total Hors « Opérations d'ordre »</b>	<b>11 403,8</b>	<b>14 416,4</b>

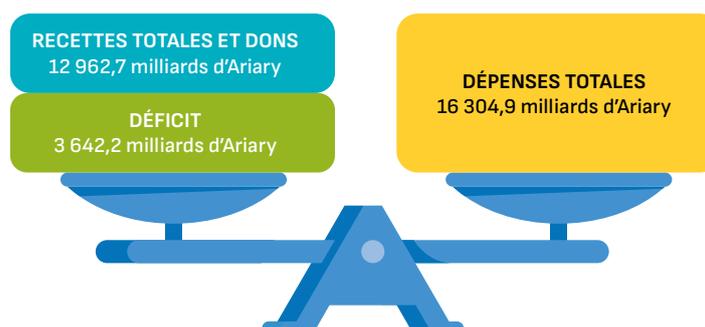
Source : LF 2025, Article 6

## IV. Déficit budgétaire

### 1. Situation du déficit

La Loi de Finances 2025 enregistre un déficit base caisse s'élevant à 3 642,2 milliards d'Ariary, qui constitue 4,1% du PIB.

Figure 6. Prévision du déficit budgétaire



Source : LF 2025, Tome 1

## 2. Financement du déficit

Le déficit budgétaire pour l'année 2025 sera financé comme suit :

**DÉFICIT BUDGÉTAIRE**  
3 642,2 milliards d'Ariary

**FINANCEMENT EXTÉRIEUR**  
3 147,6 milliards d'Ariary

**FINANCEMENT INTÉRIEUR**  
494,6 milliards d'Ariary

Source : LF 2025, Tome I

## V. Extraits de dispositions fiscales et douanières

### 1. Nouvelles dispositions dans le code des impôts

- **Impôt sur les revenus (IR)**
  - ▶ **Minima de perception pour les compagnies pétrolières :** 1 000 000 Ar, majoré de 7‰ du chiffre d'affaires annuel HT *(Art. 01.01.14 a)* ;
  - ▶ **Minima de perception pour les détaillants de carburant :** 1‰ du chiffre d'affaires HT *(Art. 01.01.14 b)*.
- **Impôt sur les marchés publics (IMP)**
  - ▶ Exonération des revenus des marchés financés par des fonds RSE et des transactions avec la Banky Foiben'i Madagasikara *(Art. 01.01.46)*.
- **Impôt synthétique (IS)**
  - ▶ **Modifications des délais de déclaration fiscale :** Déclarations à soumettre « au plus tard le 15 du mois suivant » *(Art. 01.02.07 bis)*.
- **Impôt sur les revenus salariaux et assimilés (IRSA)**
  - ▶ Limitation à 2% du salaire brut pour la déduction des cotisations de santé *(Art. 01.03.09)* ;
  - ▶ Réduction d'impôt de 2 000 Ar pour les personnes à charge *(Art. 01.03.19)*.
- **Impôt sur les plus values immobilières (IPVI)**
  - ▶ **Imposition des plus-values immobilières :** Libérateur de l'impôt sur les revenus et de l'impôt synthétique, avec 30% des recettes affectées au Fonds National Foncier *(Art. 01.05.01)*.
- **Droit d'enregistrement**
  - ▶ **Base imposable pour les mutations immobilières :** non inférieure à la valeur administrative ; pour les ventes aux enchères, la base est le prix le plus élevé entre vente et valeur administrative *(Art. 02.01.05)* ;
  - ▶ **Minimum de perception pour les droits proportionnels :** Fixé à 20 000 Ar, même si les sommes et valeurs ne génèrent pas ce montant *(Art. 02.02.02)*
- **Taxe sur les transactions mobiles**
  - ▶ **Opérations soumises à la taxe :** transferts d'argent, paiements de biens et services, transferts vers des comptes bancaires, et réception d'argent en provenance de l'étranger *(Art. 03.02.14)* ;
  - ▶ **Responsabilité de paiement de la taxe :** à la charge de la personne effectuant l'envoi pour les opérations domestiques et de la personne recevant l'argent pour les transferts internationaux *(Art. 03.02.15)* ;
  - ▶ **Exonérations :** transferts inférieurs à Ar150 000, paiements d'impôts, transferts effectués par l'État ou les institutions publiques, et transferts liés aux projets financés par des fonds externes *(Art. 03.02.16)* ;
  - ▶ Taux de la taxe fixé à 0,5%, appliqué sur le montant transféré ou reçu *(Art. 03.02.18)*.
- **Taxe sur la valeur ajoutée**
  - ▶ **Assujettissement à la TVA :** Pour les entreprises avec un chiffre d'affaires annuel ≥ 400 000 000 Ar et pour les prestataires non-résidents exerçant des activités à Madagascar *(Art. 06.01.04)* ;
  - ▶ **TVA à 10 % :** Applicable aux importations et ventes de gaz butane et de leurs contenants *(Art. 06.01.12)*.

### ■ Impôt foncier sur le terrain et impôt sur les propriétés bâties

- ▶ **Date limite pour le dépôt des déclarations fiscales d'impôt foncier sur les terrains:** fixée au 15 octobre (Art. 10.01.05);
- ▶ **Établissement de l'impôt foncier:** effectué par le Centre fiscal compétent en fonction du lieu d'implantation du terrain (Art. 10.01.06 et 10.02.07);
- ▶ **Base d'imposition pour l'IFT, l'IFPB, et la TAFPB:** valeur vénale ou locative, avec un taux de 1 %, une exonération de 5 ans pour les nouvelles constructions, et un plafonnement annuel à 200 000 000 Ar (Art. 30.02.22).

### ■ Impôt sur les revenus des capitaux mobiliers

- ▶ Assujettissement à l'IRCM pour les revenus des capitaux mobiliers, à l'exception de certains paiements (Art. 30.02.13);
- ▶ Dividendes et autres distributions sont soumis à un taux de 10% d'IRCM (Art. 30.02.13).

### ■ Droits d'enregistrement et de timbre

- ▶ **Taux réduits pour les actes de formation, prorogation de société et augmentation de capital:** Barème progressif, avec un taux de 0% applicable après un cumul de 10 000 000 Ar de droits payés (Art. 30.02.14);
- ▶ **Droits d'enregistrement pour cession de bail ou concession:** Fixés à 4% du montant de la valeur, avec des taxes supplémentaires de 2% (publicité foncière) et 1% (additionnelle) (Art. 30.02.14).

### ■ Taxe sur les chiffres d'affaires

- ▶ Exonération de TVA sur les paiements d'intérêts, frais et commissions liées aux emprunts, et sur les effets personnels importés des expatriés (Art. 30.02.17);

- ▶ Taux zéro de TVA pour les exportations et cessions de produits miniers entre le Titulaire et l'Entité de Transformation (Art. 30.02.20).

### ■ Nouvelles dispositions dans les codes de douanes

- ▶ Création possible de zones franches, ports francs, zones économiques spéciales et autres délimitations territoriales avec régime douanier spécifique, conformément au présent Code (Art. 4, 2°);
- ▶ Application des régimes douaniers des zones franches à toute structure prévue à l'article 4.2, concernant l'importation, l'exportation et la circulation des marchandises sur le territoire douanier national (Art. 4, 3°);
- ▶ Mise en place, fonctionnement et conditions d'exploitation des zones franches évalués par l'administration douanière, conformément à la législation et réglementation douanières en vigueur (Art. 4, 4°);
- ▶ Mesures tarifaires ou non tarifaires des autres entités publiques soumises à l'étude, validation et décision de l'Administration des Douanes (Art. 6, 2°);
- ▶ Vérification par l'Administration des Douanes du respect des critères d'origine des marchandises déclarées, selon les modalités fixées par règlement (Art. 21, 3°);
- ▶ Déclaration des éléments sur la valeur considérée comme un acte authentique liant le déclarant à l'administration des douanes, comme la déclaration en détail (Art. 25, 4°);
- ▶ Imposition d'un droit d'accise sur certains produits consommés dans le territoire douanier, qu'ils soient importés, récoltés ou fabriqués, liquidé, perçu et recouvré par les douanes selon les règles du Code et modalités tarifaires fixées dans la Loi de Finances (Art. 257).

## Acronymes

**BAD:** Banque Africaine pour le Développement

**CRCM:** Caisse de Retraite Civile et Militaire

**HT:** Hors Taxe

**IFPB:** Impôt Foncier sur la Propriété Bâtie

**IFT:** Impôt Foncier sur le Terrain

**IMP:** Impôt sur les Marchés Publics

**IR:** Impôt sur les Revenus

**IRCM:** Impôt Sur les Revenus des Capitaux Mobiliers

**KW:** Kilowatt

**LF:** Loi de Finances

**LFI:** Loi de Finances Initiale

**LFR:** Loi de Finances Rectificative

**MW:** Mégawatt

**OGT:** Opérations Globales du Trésor

**PIB:** Produit Intérieur Brut

**PIP:** Programme d'Investissements Publics

**PLF:** Projet de Loi de Finances

**PTF:** Partenaires Technique et Financier

**SADC:** Southern African Development Community

**TAFPB:** Taxe Annexe à l'IFPB

**TTM:** Taxe sur les Transactions Mobiles

**TVA:** Taxe sur la Valeur Ajoutée

## Glossaire

**Souveraineté alimentaire:** Capacité d'un pays à produire suffisamment de nourriture pour répondre aux besoins de sa population, en réduisant sa dépendance vis-à-vis des importations.

**Transition énergétique:** Processus de passage des énergies polluantes (charbon, pétrole) vers des énergies renouvelables (solaire, éolien), afin de réduire l'impact sur l'environnement et de garantir une production énergétique durable.

**Zones Économiques Spéciales (ZES):** Zones où des conditions spéciales (avantages fiscaux, simplifications administratives) sont mises en place pour attirer les investisseurs et stimuler le développement économique.

**Transition écologique:** Ensemble des actions visant à protéger l'environnement, comme la réduction des émissions de carbone, le recyclage, ou l'utilisation d'énergies propres.

**Soutenabilité des finances publiques:** Capacité d'un pays à gérer ses finances de manière responsable, en évitant un endettement excessif tout en finançant des investissements nécessaires pour le développement durable.

**Fonds de Contre-Valeur (FCV):** Fonds issus de dons ou d'aides financières, utilisés pour financer des projets spécifiques, comme le développement d'infrastructures ou le soutien à des secteurs prioritaires.

**Indicateurs macroéconomiques:** Données chiffrées, comme le taux de croissance ou l'inflation, qui permettent d'évaluer la santé économique d'un pays.

**Taxe sur les Transactions Mobiles (TTM):** Impôt appliqué aux transferts d'argent, paiements et autres transactions effectués via des téléphones mobiles.

**Taux de Pression Fiscale:** Pourcentage des impôts collectés par rapport à la richesse totale produite dans le pays (PIB). Ce taux mesure l'effort fiscal supporté par les contribuables.





**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES**  
Direction Générale du Budget et des Finances  
Direction du Budget  
Service des Réformes et de la Formation